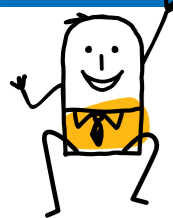


## Flux acceptés par déchèteries



	CAVALAIRE-SUR-MER Déchèterie	CAVALAIRE-SUR-MER Plateforme déchets verts	COGOLIN	GRIMAUD	LA CROIX-VALMER	LA GARDE-FREINET	LA MOLE Déchèterie	LA MOLE Plateforme Écopôle	LE PLAN DE LA TOUR	RAMATUELLE	LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER	SAINTE-MAXIME	SAINT-TROPEZ
<b>DÉCHETS COURANTS</b>													
Encombrants	●■		●	●■	●	●■		●	●■	●	●■	●■	*
Métaux	●■		●	●■	●	●■		●	●■	●	●■	●■	*
Bois	●■		●	●■	●	●■		●	●■	●	●■	●■	
Mobilier	●		●	●	●	●		●	●	●	●	●	
Palettes	●■			●■	●	●■		●	●■	●	●■	●■	
Déchets verts		●■	●	●■			●■		●■	●	●■	●■	●
Déblais/Gravats	●■			●■	●			●		●	●■	●■	
Cartons	●■		●	●■	●	●■		●	●■	●	●■	●■	
DEEE	●		●	●	●	●		●	●	●	●	●	●
DDS	●		●	●	●	●		●	●	●	●	●	
Batteries	●		●	●	●	●		●	●	●	●	●	
Piles	●■		●	●■	●	●		●	●■	●	●■	●■	
Ampoules/Néons	●■		●	●■	●	●		●	●■	●	●■	●■	
Verre				●■					●		●■	●■	
Textile	●■		●	●	●	●		●	●■	●	●■	●■	
Cartouches d'encre	●■		●	●■	●	●		●	●■	●	●■	●■	

## DÉCHETS SPÉCIFIQUES

Huiles vidange	●■		●	●■	●			●	●■	●	●■	●■	
Huiles friture	●■		●	●■	●	●			●	●■	●	●■	
Pneus	●		●	●	●					●	●	●	
Extincteurs	●		●	●	●					●	●	●	
Radios	●		●	●	●					●	●	●	
Bouteilles de gaz	●		●	●	●					●	●	●	

- Pour les particuliers
- Pour les professionnels
- \* Uniquement lundi matin

Il est interdit de déposer des déchets devant la grille des déchèteries ou sur la voie publique  
**EN CAS DE DOUTE OU QUESTION 04 94 96 06 68**

## Les déchèteries et plateformes déchets verts Un service de proximité

**CAVALAIRE-SUR-MER 83240**  
 250 chemin des Essarts - Quartier Pardigon

- **DÉCHÈTERIE**  
 Lundi au samedi: 8 h à 12 h et 14 h à 17 h
- **PLATEFORME DÉCHETS VERTS**  
 Lundi au vendredi: 8 h à 12 h et 13h30 à 17 h  
 Samedi: 8 h à 12 h

**COGOLIN 83310**  
 ZA Saint-Maur, route de Collobrières  
 Lundi au samedi: 8 h à 12 h et 14 h à 17 h

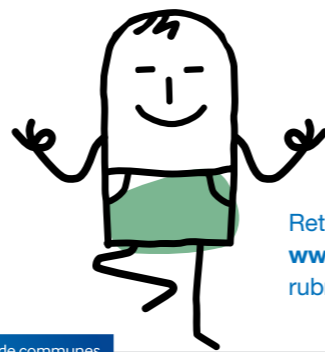
**GRIMAUD**  
 ZA du grand pont  
 Lundi au samedi: 7 h (Été\*) / 8 h (Hiver\*\*\*) à 12 h et 14 h à 17 h

**LA CROIX-VALMER 83420**  
 Chemin du Brost  
 Lundi au vendredi: 8 h à 12 h et 14 h à 17 h  
 Samedi matin (Été\*): 8 h à 12 h

**LA GARDE-FREINET 83680**  
 Chemin Saint Clément  
 Lundi, mercredi et samedi: 7h30 à 12 h

**LA MOLE 83310**  
 Quartier Maravéou - RN98

- **DÉCHÈTERIE**  
 Lundi au samedi: 7 h à 13 h
- **PLATEFORME ÉCOPÔLE**  
 Plateforme Valorisation des déchets verts  
 Lundi au vendredi: 7 h à 12 h et 13 h à 17 h  
 Samedi: 8 h à 12 h  
**06 15 64 58 29**  
**04 94 49 58 36**



Retrouvez toutes vos déchèteries sur  
[www.cc-golfedesainttropez.fr](http://www.cc-golfedesainttropez.fr)  
 rubrique **Déchèteries**

**Pôle Déchets 04 94 96 06 68**  
 contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr  
[www.cc-golfedesainttropez.fr](http://www.cc-golfedesainttropez.fr)



**EN DÉCHÈTERIES  
 TOUS LES DÉCHETS  
 SE TRIENT**

# DÉCHÈTERIES GUIDE PRATIQUE



**12 communes s'engagent pour un territoire durable.**



## UN RÉSEAU DE 11 DÉCHÈTERIES et 2 PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS

La déchèterie **permet aux usagers** - particuliers ou professionnels - **d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets** non collectés en porte-à-porte par le service d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés.

**Lutter contre les dépôts sauvages.**

**Favoriser**, grâce au tri, le réemploi, **le recyclage, la valorisation matière et énergétique** à travers les filières de traitement dédiées.

### 148 450 USAGERS...

... accueillis toute l'année (particuliers et professionnels)

### 18 500 TONNES (326 kg/habitant)...

... de déchets réceptionnés sur les déchèteries (hors déchets verts) et valorisés en grande partie: recyclage, valorisation matière et énergétique, traitement spécifique par la filière dédiée (22 % des déchets produits sur la Communauté)

### 15 385 TONNES...

... de déchets verts réceptionnés à l'Ecopôle de la Mole (19 % des déchets produits sur la Communauté) pour 7 500 tonnes de compost produit.

### 35 AGENTS...

... sur l'ensemble des sites, déchèteries et plateformes des déchets verts

## Un accès réglementé

**Le réseau déchèteries** est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents de déchèterie.

**Le règlement intérieur** est consultable à l'accueil de la déchèterie, au siège du Pôle Déchets Ménagers et Assimilés ainsi que sur [www.cc-golfedesaintropez.fr](http://www.cc-golfedesaintropez.fr)

**L'entrée est interdite en dehors des heures d'ouverture**

**L'agent d'accueil** assure le bon fonctionnement du site et fait respecter son utilisation conformément au règlement intérieur. Il est notamment chargé:

- De veiller à la bonne tenue du site et à sa propreté permanente
- De veiller au respect du tri des matériaux
- De contrôler la provenance des usagers
- D'enregistrer les apports des différentes catégories d'usagers

Habilité à demander un justificatif de domicile ou d'activité, il peut interdire l'accès aux déchèteries à un usager ou à un professionnel refusant de le donner.

**Pré-triez vos déchets** avant de venir en déchèterie. Vous gagnerez du temps, l'attente sera moins longue et la circulation plus fluide.

Les agents présents sur le site vous guideront et vous conseilleront pour **répartir correctement vos apports dans les bennes.**



## Merci de respecter

• **Les agents d'accueil** présents sur le site en restant courtois

- **Les horaires d'ouverture**; entrée autorisée jusqu'à 10 mn avant la fermeture (15 mn pour les gros véhicules ou équipés d'une remorque à l'appréciation du gardien)
- **L'entretien des abords des bennes**
- **La limitation de vitesse** fixée à 10 km/h
- **Le sens de circulation**
- **Les règles de stationnement**



## Vous êtes sur une installation réglementée et certaines mesures s'imposent

- **S'arrêter à l'entrée du site** afin de permettre aux agents de vérifier la nature des déchets déposés
- **Interdiction de fumer**
- **Interdiction de descendre dans les bennes et de récupérer des objets**
- **Interdiction de se rendre en bas de quai**
- **Les animaux sont interdits sur le site**
- **Par prudence, les enfants de moins de 15 ans doivent rester dans les véhicules**
- **Demeurer dans le véhicule lors des pesées**

## Conditions d'apports en déchèteries

**Gratuit pour les particuliers** dans la limite de 3 m<sup>3</sup>/jour ou 1 tonne/ semestre (au-delà, application des tarifs professionnels catégorie 3).

Les déchets dangereux des ménages (ou Déchets Diffus Spécifiques - DDS) sont acceptés dans la limite de 100 litres/semaine.

➔ **Accès à toutes les déchèteries du territoire**

**Payant pour les professionnels** dès le 1<sup>er</sup> kg.

Dépôts gratuits pour:

- Les cartons, piles, cartouches, lampes et néons, huiles de friture, huile de vidange.
- Les mobiliers usagers uniquement sur présentation de la carte PRO délivrée par l'éco-organisme ECO MOBILIER.

➔ **Admis uniquement sur les déchèteries de Sainte-Maxime - Grimaud Ramatuelle - Cavalaire/Mer**

## PENSEZ-Y EN PRIORITÉ ! LE 1 POUR 1

À l'achat d'un appareil neuf, votre distributeur à l'obligation de reprendre gratuitement l'ancien (avec l'emballage du neuf si vous êtes livré).

Il s'agit des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) tels que lave-linge, réfrigérateurs, perceuses, écrans, ordinateurs... pneus, etc.

• **Utilisez les bornes de collecte présentes en magasin** pour recycler piles, ampoules néons, lampes basse consommation, LED, petits objets électriques, piles.

• **Déposez les textiles usagés dans les bornes d'apport volontaire "LE RELAIS"**. Près de 40 colonnes sont à votre disposition sur le territoire.

## DÉCHETS REFUSÉS

### Tout usager

Ordures ménagères,  
Déchets anatomiques ou infectieux issus des activités de soins, médicaments,  
Cadavres d'animaux,  
Boues et matières de vidange de fosses septiques,  
Plastiques agricoles,  
Invendus de marchés forains : fruits, légumes, etc.  
Déchets susceptibles de contenir de l'amiante,  
Déchets radioactifs,  
Pneumatiques autres que véhicules légers,  
Éléments entiers de voiture ou camion ou de tout autre véhicule à moteur (hors métaux),  
Palmiers infestés par le charançon rouge **NON BROYÉS** : base des palmes et partie apicale du palmier.

Liste non exhaustive

### Professionnels

Dépôts massifs liés à l'activité professionnelle : végétaux, pneumatiques, huiles de vidanges, bouteilles de gaz, extincteurs, etc.  
Les DDS (Déchets dangereux incluant pots de peinture, solvants, colles, ...). Ces déchets font l'objet d'une reprise par la filière professionnelle.

